



PROCÈS-VERBAL N°6

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 03 février 2026

Présent(s) : Via Teams : MM. Philippe BARRIERE (Président) – François DUPUY – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Jacky DESAINTJEAN.

Excusé(s) : Mmes Mathilde DELANNES – Sandra ROBERT – MM. Max ROULON – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Philippe LACOMBE – Mickaël AUGUSTIN (64) – Nicolas JASKOT (33).

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'une largeur de **2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – ☎ : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – ☎ : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°05 du 06 janvier 2025.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 03 mars 2026 - **Date limite envoi dossiers : 24/02/2026**

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BREUIL MAGNE - STADE DU GRAND LOGIS 1 - NNI 170650101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 14/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/01/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/02/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.

L HOUMEAU - STADE DE LA FONTAINE - NNI 171900101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/12/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN ainsi que du document transmis :

- AOP du 23/12/2025 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

MATHA - PARC DES SPORTS DES CHARMILLES 1 - NNI 172240101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 20/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/01/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/02/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

STE SOULLE - STADE PIERRE BROUSTEAU - NNI 174070101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 01/08/2022.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 30/12/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN ainsi que du document transmis :

- AOP du 09/01/2026 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/02/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CABARIOT - STADE LUCIEN BRANGER 1 - NNI 170750101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 236 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/02/2028.

MATHA - STADE DU COLLÉGE - NNI 172240201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 05/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/01/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 175 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.22
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/02/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

SAINTES - STADE YVON CHEVALIER 1 - NNI 174150101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 28/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CCE) en date du 16/12/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 174 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/02/2028.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

VARETZ - GYMNASSE MUNICIPALE - NNI 192789901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/01/2025, de la demande du propriétaire de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 16/12/2025 ainsi que des documents transmis :

- AAC du 16/12/2025 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/02/2036.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

MEASNES – STADE MUNICIPAL – NNI 231300101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 11/10/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite du 11/12/2025 de rapport de conformité de travaux (Bancs de Touche) effectué par Thierry ECOBICHON, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/10/2032.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CREON - GYMNASSE LYCEE ROBERT BADINTER - NNI 331409901

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 17/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/12/2025 effectué par Mr Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP du 29/08/2024 (Pas de possibilité de Public)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/02/2036.

1.2 Confirmation de classement

BEGLES - PLAINE DE JEUX DU HAUT VERDUC 4 - NNI 330390203

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 28/01/2026.

Date de mise en service : 28/01/2016

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 22/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 22/01/2026
- Rapport de visite du 22/01/2026 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 21/10/1997 (236 personnes en pourtour)
- **Tests In-Situ du 11/03/2021 (Fournir les tests périodiques avant le 11/03/2026 date limite)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 11/03/2026 (Date de la mise en service + date limites des tests périodiques).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

VAYRES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 335390101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 18/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 18/12/2025
- Rapport de visite du 18/12/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2026) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Attention pour un Niveau T5, les bancs de touche joueurs doivent être minimum de 2,5m minimum pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

FLOIRAC - Plaine Des Sports J. sarthoulet 2 - NNI 331670202

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 12/01/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 03/09/2024, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 198 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/02/2030.

FLOIRAC - Plaine Des Sports J. sarthoulet 3 - NNI 331670203

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 12/01/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 03/09/2024, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 195 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

BORDEAUX - Stade C. Martin ferdinand Moreau - NNI 330630801

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 02/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 28/01/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 120 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.20
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.44

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/02/2028.

BORDEAUX - STADE JARDINS SUZANNE LENGLEN - NNI 330631601

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/01/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 155 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/02/2030.

LE BOUSCAT - PARC DES SPORTS DES ÉCUS 1 - NNI 330690401

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 145 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/02/2028.

SAUVETERRE DE GUYENNE - STADE JACQUES BARRIÈRE - NNI 335060101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 14/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

Type de sources : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 129 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.24 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.48 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/02/2028.

ST MEDARD EN JALLES - COMPLEXE SPORTIF ROBERT MONSEAU 4 - NNI 334490101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/01/2026 pour un classement en niveau E4, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 324 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 03/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

LE BARP - STADE RENÉ BORN JACQUES PLOTARD1 - NNI 330290101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 23/01/2026 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/12/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 269 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- Points Bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/02/2030.

LE BOUSCAT - PARC DES SPORTS DES ÉCUS 2 - NNI 330690402

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 26/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 07/01/2025 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **84 Lux (150 Lux minimum mise en service niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.31 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/02/2028.

LE BOUSCAT - PARC DES SPORTS DES ÉCUS 3 - NNI 330690403

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 26/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 07/01/2025 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **72 Lux (150 Lux minimum mise en service niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.12 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.28 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E6 et ≥ 0.40 pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de cette installation.

2.4 Avis préalable

QUINSAC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 333490101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 05/01/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/01/2026.

– Etude d'éclairage en date du 07/01/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,50m Ligne de Touche ; 19,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ALTIS LED G5 (1902W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K

- Facteur de maintenance : 1
- Glare rating : 45
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 283 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,74
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,87

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

BUXEROLLES - COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND 1 - NNI 860410101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/01/2026 pour un classement en niveau E4, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 392 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.60
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 03/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

GENCAY - GYMNASSE DU COLLEGE - NNI 861039901

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 01/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 26/01/2026 pour un classement en niveau EFutsal 4, et du document transmis :

Hauteur de Feu : 7,00 m

Type de sources : LED

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 335 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.34 (≥ 0.40 minimum pour un niveau EFutsal 4)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de l'éclairage de cette installation.

2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

AIRVAULT - STADE PIERRE LAILLÉ - NNI 790050101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/01/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 178 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/02/2028.

CERIZAY - STADE ROGER QUINTARD - NNI 790620101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 26/01/2025 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 271 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.58
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/02/2028.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

DISTRICT FOOT DORDOGNE-PERIGORD

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

FAUX EN PERIGORD - STADE MUNICIPAL - NNI 241770101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/12/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- AOP du 23/12/2025 (250 personnes en pourtour et 50 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

RIBERAC - STADE MUNICIPAL - NNI 243520201

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 23/01/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MONTIGNAC - Stade Robert Desmoulin 1 - NNI 242910101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 164 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/02/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BESSINES SUR GARTEMPE - STADE LES CHATAIGNIERS - NNI 870140301

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 18/09/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

LIMOGES - STADE SAINT LAZARE 3 - NNI 870850203

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/04/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite du 22/12/2025 de Levée de Non-Conformités, effectué par Jacky DESAINTEJEAN, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/02/2036.

LIMOGES - STADE SAINT LAZARE 4 - NNI 870850204

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/04/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite du 22/12/2025 de Levée de Non-Conformités, effectué par Jacky DESAINTEJEAN, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

ISLE - STADE DU GONDEAU - NNI 870750101

Cette installation est classée au Niveau T3 SYN jusqu'au 21/07/2026.

Date de mise en service : 11/12/2010

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN en date du 18/11/2025, à la suite de travaux en cours sur l'installation, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/11/2025.
- Rapport de visite du 22/12/2025 effectué par Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS
- AOP du 09/09/2015 (2993 personnes en pourtour, 310 personnes en tribune)

- Tests In Situ du 17/06/2021 : tests à refaire avant le 17/06/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/06/2026 (date de mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ (art. 3.2.7.2. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

ROYERES - STADE MUNICIPAL - NNI 871290101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du document suivant :

- Rapport de visite du 16/10/2025 effectué par Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2026) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

ST BARBANT - STADE MUNICIPAL - NNI 871360101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LABENNE - STADE ROBERT DICHARRY 2 - NNI 401330102

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 23/08/2027.

Date de mise en service : 13/11/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/09/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 13/11/2025 (LABOSPORT) : Conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 13/11/2035 (Date de la mise en service + 10 ans).

SORE - STADE ALBERT DUPUY 1 - NNI 403070101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/09/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/09/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- AAC du 06/01/2026 (250 personnes en pourtour et 50 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/02/2036.

ST SEVER - Stade Louis Lafaurie 1 (Ter. Honneur) - NNI 402820101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/09/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- AOP du 07/01/2026 (1200 personnes en pourtour et 200 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST MARTIN D ONEY - STADE ANDRÉ VIVES 1 - NNI 402740101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 22/01/2026 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 24/03/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 164 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/02/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

TONNEINS - Stade Valmy 4 Foot A8 - NNI 473100204

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 07/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/01/2026.
- AAC du 29/12/2025 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/02/2036.

1.2 Confirmation de classement

VILLENEUVE SUR LOT - STADE DE COURBIAC 2 - NNI 473230302

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 21/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/02/2036.

VILLENEUVE SUR LOT - STADE MYRE MORY 2 - NNI 473230102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/01/2026.
- Rapport de visite du 13/01/2026 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre CRTIS
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AAC du 18/12/2025 (331 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

TONNEINS - Stade Valmy 3 Foot A8 - NNI 473100203

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 17/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 07/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/01/2026.
- AAC du 29/12/2025 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/02/2036.

VILLENEUVE SUR LOT - PLAINE DE JEUX D' EYSES 1 - NNI 473230201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 26/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/01/2026.
- AAC du 20/01/2026 (299 personnes en pourtour)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/02/2036.

VILLENEUVE SUR LOT - PLAINE DE JEUX D' EYSES 2 - NNI 473230202

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 13/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/01/2026.
- AAC du 20/01/2026 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/02/2036.

VILLENEUVE SUR LOT - PLAINE DE JEUX D' EYSES 3 - NNI 473230203

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 13/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/01/2026.

- AAC du 20/01/2026 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/02/2036.

VILLENEUVE SUR LOT - PLAINE DE JEUX D' EYSES 4 - NNI 473230204

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 22/01/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

VILLENEUVE SUR LOT - PLAINE DE JEUX D' EYSES 5 - NNI 473230205

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 22/01/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

VILLENEUVE SUR LOT - STADE MYRE MORY 3 - NNI 473230103

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 22/01/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

VILLENEUVE SUR LOT - STADE MYRE MORY 4 - NNI 473230104

Cette installation était classée en Niveau T6PN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 21/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2026.

- AOP du 02/07/2025 (331 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/02/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

VILLENEUVE SUR LOT – PLAINE DE JEUX D'EYSES 1 – NNI 473230201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création de blocs vestiaires pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 05/12/2025
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs de 19m², 2 vestiaires joueurs de 15m² et 2 vestiaires arbitres de 10m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création de blocs vestiaires pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LA SAUVETAT DU DROPT - STADE INTERCOM. PIERRE PERIE 2 - NNI 472900102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 13/01/2026 pour un classement en niveau E6 IM, et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 103 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.34
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.57

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/02/2028.

2.2 Confirmation de classement

LA SAUVETAT DU DROPT - STADE INTERCOM. PIERRE PERIE 1 - NNI 472900101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/10/2025 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 195 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/02/2028.

ST SERNIN - STADE ROGER POITEVIN - NNI 472780101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 13/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/01/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 195 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.26
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.53

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/02/2028.

TONNEINS - STADE VALMY 1 GRAND - NNI 473100201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 07/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 07/01/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 116 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.25
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.44

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/02/2028.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

DISTRICT PYRENEES ATLANTIQUES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

SIMACOURBE - FUTSAL EXTÉRIEUR - NNI 645249901

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 01/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 SYN en date du 22/12/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/09/2023, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 22/12/2025

- Fournir le plan côtés des vestiaires

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 SYN PROV jusqu'au 01/04/2035 (Date de la mise en service + 10 ans), *sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC et des pièces demandées avant le 30/06/2026.*

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

BAYONNE - SALLE SAINT BERNARD - NNI 641029901

Cette installation était classée en Niveau Futsal4 jusqu'au 05/11/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 3 en date du 03/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu

- Plan des Vestiaires

- AAC du 08/01/2026 (950 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 03/02/2036.

BOUCAU - STADE FERDINAND DARRIÈRE - NNI 641400201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 26/01/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

SIMACOURBE - FUTSAL EXTÉRIEUR - NNI 645249901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 22/12/2025 pour un classement en niveau EFutsal 4 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/09/2023, et du document transmis :

Hauteur de feu : 6,00 m

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **147 Lux (200 Lux minimum pour une mise en service niveau EFutsal 4)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.32 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau EFutsal 4**)
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.58

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de l'éclairage de cette installation.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

